SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE VERSION: 20/11/2018

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO **OUEST CORNOUAILLE**

CC PAYS BIGOUDEN SUD ETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Véloroute du littoral (V5) (0045:)

PAGE 1

- >Véloroute V5 Pointe de la Torche (0045_005:)
- >Quimper Pont-l'Abbé (2902:)
- >Plonéour-Lanvern Pont-l'Abbé Circuit N°1 (2993_001:)
- >Plonéour-Lanvern Pont-l'Abbé Circuit N°2 (2993_002:)
- >Bourg de Plonéour-Lanvern Plage de Kermabec (2993_003:)
- >Piscine AquaSud Centre-ville (Gendarmerie) (2994_001:)
- >Plomeur Le Guilvinec (2994_002:)

- >Plomeur Pont-l'Abbé par D785 (2994_003:)
- >Pont-l'Abbé Quimper par la route (ancienne route de Pont-l'Abbé) (2994_004:)
- >Plobannalec Lesconil par D102 (2994_005:)
- >Moulin de l'Ecluse > D144 (sans indication de la destination) (2994_006:)
- >Bretelle Tréméoc > D44 (sans indication de la destination) (2994_007:)
- >Le Lannou Ile-Tudy par D144 (2994_008:)
- >Rond-point Sainte-Marine Rond-point du Stade (2994_009:)



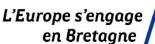


















SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

> VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

CC PAYS BIGOUDEN SUD ETAT DES LIEUX 2018



Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	2.8 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	35.6 km
Piste cyclable bidirectionnelle	7.1 km
Piste cyclable unidirectionnelle	7.2 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	13.9 km
Total	66.6 km
Total par habitant	1.78 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

	1 0
Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic	0.0 km
motorisé et trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes	0.0 km
dérasées multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale	3.3 km
banalisée (CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	42.5 km
Bande cyclable unilatérale	5.7 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.6 km
Total	52.1 km
Total par habitant	1.39 m/hab.

Version du 20/11/2018 Page 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 3

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

CC PAYS BIGOUDEN SUD ETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Au siège de la CC : Pas de stationnement vélo

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	21	3
Barrière	0	0
Potelet	14	3
Barre	5	0
Rack	0	0
Pince-roue	74	42
Fente	1	0
Zone délimitée sans support	2	0
Autres	0	2
Total	117	50

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.6 km
Zone de rencontre	8.6 km
Zone 30	46.4 km
Autres apaisements de la circulation	29.6 km
Total	85.2 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE VERSION : 20/11/2018

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

COMBRIT SAINTE-MARINE ETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Véloroute du littoral (V5) (0045:)

PAGE 1

- >Quimper Pont-l'Abbé (2902:)
- >Pont-l'Abbé Quimper par la route (ancienne route de Pont-l'Abbé) (2994_004:)
- >Moulin de l'Ecluse > D144 (sans indication de la destination) (2994_006:)
- >Le Lannou Ile-Tudy par D144 (2994_008:)
- >Rond-point Sainte-Marine Rond-point du Stade (2994_009:)

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	6.9 km
Piste cyclable bidirectionnelle	2.8 km
Piste cyclable unidirectionnelle	2.1 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.2 km
Total	12.0 km
Total par habitant	2.99 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic	0.0 km
motorisé et trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale	0.0 km
banalisée (CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	15.6 km
Bande cyclable unilatérale	0.2 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	15.8 km
Total par habitant	3.94 m/hab.



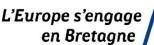


















SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

COMBRIT SAINTE-MARINE ETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	0	1
Barrière	0	0
Potelet	0	0
Barre	1	0
Rack	0	0
Pince-roue	5	3
Fente	0	0
Zone délimitée sans support	0	0
Autres	0	0
Total	6	4

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	13.9 km
Autres apaisements de la circulation	1.0 km
Total	14.9 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO **OUEST CORNOUAILLE** VERSION: 20/11/2018 PAGE 1

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO **OUEST CORNOUAILLE**

ÎLE-TUDY ETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Véloroute du littoral (V5) (0045:)

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite	1.2 km
à la circulation motorisée (panneau B7b)	
Voie avec une circulation	1.1 km
restreinte à certains usagers hors	T.T KIII
'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	
Piste cyclable bidirectionnelle	0.3 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	1.8 km
Total	4.4 km
Total par habitant	5.91 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies
Type a amenagement	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

























SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

ÎLE-TUDY ETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	0	0
Barrière	0	0
Potelet	1	0
Barre	0	0
Rack	0	0
Pince-roue	1	1
Fente	0	0
Zone délimitée sans support	0	0
Autres	0	0
Total	2	1

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	3.7 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	0.9 km
Total	4.6 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE VERSION : 20/11/2018 PAGE 1

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

LE GUILVINECETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Véloroute du littoral (V5) (0045:)

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite	0.0 km
à la circulation motorisée (panneau B7b)	
Voie avec une circulation	1.1 km
restreinte à certains usagers hors	
'Voie verte ou chaussée interdite	
à la circulation motorisée'	
Piste cyclable bidirectionnelle	0.1 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.6 km
Aménagement mixte piéton-vélo	0.0 km
(attenant à une chaussée)	
Total	1.8 km
Total par habitant	0.67 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies
	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.



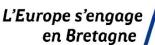
















SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

LE GUILVINECETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	3	1
Barrière	0	0
Potelet	0	0
Barre	0	0
Rack	0	0
Pince-roue	14	7
Fente	0	0
Zone délimitée sans support	0	0
Autres	0	0
Total	17	8

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	2.3 km
Zone 30	2.0 km
Autres apaisements de la circulation	3.5 km
Total	7.8 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE VERSION : 20/11/2018 PAGE 1

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

LOCTUDY ETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Véloroute du littoral (V5) (0045:)

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée	0.2 km
(panneau B7b)	
Voie avec une circulation	2.6 km
restreinte à certains usagers hors	
'Voie verte ou chaussée interdite	
à la circulation motorisée'	
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.1 km
Aménagement mixte piéton-vélo	4.1 km
(attenant à une chaussée)	
Total	7.0 km
Total par habitant	1.74 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	2.1 km
Bandes cyclables bilatérales	6.2 km
Bande cyclable unilatérale	0.7 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	9.0 km
Total par habitant	2.23 m/hab.



















SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

LOCTUDY ETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	9	0
Barrière	0	0
Potelet	1	0
Barre	0	0
Rack	0	0
Pince-roue	14	6
Fente	0	0
Zone délimitée sans support	0	0
Autres	0	0
Total	24	6

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	1.7 km
Zone 30	8.2 km
Autres apaisements de la circulation	2.6 km
Total	12.6 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO **OUEST CORNOUAILLE** VERSION: 20/11/2018 PAGE 1

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO **OUEST CORNOUAILLE**

PENMARC'H ETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Véloroute du littoral (V5) (0045:)

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée	0.0 km
(panneau B7b)	
Voie avec une circulation	9.4 km
restreinte à certains usagers hors	
'Voie verte ou chaussée interdite	
à la circulation motorisée'	
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.5 km
Aménagement mixte piéton-vélo	1.1 km
(attenant à une chaussée)	
Total	11.0 km
Total par habitant	2.02 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies
rype a amenagement	concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	2.8 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.3 km
Total	3.1 km
Total par habitant	0.57 m/hab.



















SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

PENMARC'H
ETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	6	0
Barrière	0	0
Potelet	0	0
Barre	1	0
Rack	0	0
Pince-roue	17	2
Fente	0	0
Zone délimitée sans support	1	0
Autres	0	0
Total	25	2

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.3 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	5.8 km
Autres apaisements de la circulation	3.3 km
Total	9.4 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE VERSION : 20/11/2018 PAGE 1

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

PLOBANNALEC-LESCONIL ETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Véloroute du littoral (V5) (0045:)

>Plobannalec - Lesconil par D102 (2994_005:)

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.1 km
Piste cyclable unidirectionnelle	3.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	2.9 km
Total	6.2 km
Total par habitant	1.80 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	1.2 km
Bandes cyclables bilatérales	0.6 km
Bande cyclable unilatérale	0.3 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	2.1 km
Total par habitant	0.61 m/hab.





















SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

PLOBANNALEC-LESCONIL ETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité éxistant

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	2	0
Barrière	0	0
Potelet	0	0
Barre	0	0
Rack	0	0
Pince-roue	8	3
Fente	1	0
Zone délimitée sans support	0	0
Autres	0	1
Total	11	4

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	2.6 km
Autres apaisements de la circulation	2.9 km
Total	5.5 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO **OUEST CORNOUAILLE** VERSION: 20/11/2018 PAGE 1

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO **OUEST CORNOUAILLE**

PLOMEUR ETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Véloroute du littoral (V5) (0045:)

>Véloroute V5 - Pointe de la Torche (0045_005:)

>Plomeur - Le Guilvinec (2994_002:)

>Plomeur - Pont-l'Abbé par D785 (2994_003:)

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.7 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.2 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.7 km
Total	1.6 km
Total par habitant	0.42 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic	0.0 km
motorisé et trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes	0.0 km
dérasées multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale	0.0 km
banalisée (CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	10.5 km
Bande cyclable unilatérale	1.8 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	12.3 km
Total par habitant	3.25 m/hab.























SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

PLOMEUR ETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	0	0
Barrière	0	0
Potelet	0	0
Barre	2	0
Rack	0	0
Pince-roue	3	8
Fente	0	0
Zone délimitée sans support	0	0
Autres	0	0
Total	5	8

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	3.5 km
Autres apaisements de la circulation	2.7 km
Total	6.2 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE VERSION : 20/11/2018

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

PONT-L'ABBE ETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Véloroute du littoral (V5) (0045:)

PAGE 1

- >Quimper Pont-l'Abbé (2902:)
- >Piscine AquaSud Centre-ville (Gendarmerie) (2994_001:)
- >Plomeur Pont-l'Abbé par D785 (2994_003:)
- >Pont-l'Abbé Quimper par la route (ancienne route de Pont-l'Abbé) (2994_004:)
- >Bretelle Tréméoc > D44 (sans indication de la destination) (2994_007:)

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite	0.2 km
à la circulation motorisée (panneau B7b)	
Voie avec une circulation	5.5 km
restreinte à certains usagers hors	
'Voie verte ou chaussée interdite	
à la circulation motorisée'	
Piste cyclable bidirectionnelle	3.8 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.7 km
Aménagement mixte piéton-vélo	2.4 km
(attenant à une chaussée)	
Total	12.6 km
Total par habitant	1.54 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	6.8 km
Bande cyclable unilatérale	1.8 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.3 km
Total	8.9 km
Total par habitant	1.08 m/hab.



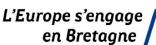


















SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

PONT-L'ABBE ETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité éxistant

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	1	1
Barrière	0	0
Potelet	8	3
Barre	0	0
Rack	0	0
Pince-roue	7	10
Fente	0	0
Zone délimitée sans support	0	0
Autres	0	1
Total	16	15

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.3 km
Zone de rencontre	0.2 km
Zone 30	0.4 km
Autres apaisements de la circulation	4.1 km
Total	5.0 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE VERSION: 20/11/2018 PAGE 1

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO **OUEST CORNOUAILLE**

SAINT-JEAN-TROLIMON ETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Véloroute du littoral (V5) (0045:)

>Bourg de Plonéour-Lanvern - Plage de Kermabec (2993_003:)

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.2 km
Total par habitant	0.20 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

<u> </u>	
Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic	0.0 km
motorisé et trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes	0.0 km
dérasées multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale	0.0 km
banalisée (CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.9 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.9 km
Total par habitant	0.91 m/hab.























SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

SAINT-JEAN-TROLIMONETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	0	0
Barrière	0	0
Potelet	0	0
Barre	0	0
Rack	0	0
Pince-roue	0	0
Fente	0	0
Zone délimitée sans support	0	0
Autres	0	0
Total	0	0

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	2.2 km
Autres apaisements de la circulation	1.3 km
Total	3.5 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE VERSION : 20/11/2018 PAGE 1

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

TREFFIAGAT-LECHIAGAT ETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Véloroute du littoral (V5) (0045:)

>Plomeur - Le Guilvinec (2994_002:)

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	2.4 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.7 km
Total	3.1 km
Total par habitant	1.29 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.



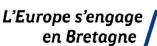


















SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

TREFFIAGAT-LECHIAGAT ETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	0	0
Barrière	0	0
Potelet	4	0
Barre	1	0
Rack	0	0
Pince-roue	3	1
Fente	0	0
Zone délimitée sans support	1	0
Autres	0	0
Total	9	1

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.7 km
Zone 30	1.1 km
Autres apaisements de la circulation	6.1 km
Total	7.9 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE VERSION : 20/11/2018 PAGE 1

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

TREGUENNECETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Véloroute du littoral (V5) (0045:)

>Bourg de Plonéour-Lanvern - Plage de Kermabec (2993_003:)

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	1.2 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	1.2 km
Total par habitant	3.80 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

<u> </u>	
Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic	0.0 km
motorisé et trajectoire suggérée	
Accotements revêtus / bandes	0.0 km
dérasées multifonctionnelles	
Chaussée à voie centrale	0.0 km
banalisée (CVCB / Chaucidou)	
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.























SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

TREGUENNEC
ETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	0	0
Barrière	0	0
Potelet	0	0
Barre	0	0
Rack	0	0
Pince-roue	0	0
Fente	0	0
Zone délimitée sans support	0	0
Autres	0	0
Total	0	0

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.5 km
Autres apaisements de la circulation	1.2 km
Total	1.6 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE VERSION : 20/11/2018 PAGE 1

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

TREMEOC ETAT DES LIEUX 2018



Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Il a été dressé sur l'ensemble des 37 communes et peut servir de point de référence dans les documents de planification.

Ces résultats sont disponibles sous différents formats sur le site de l'AOCD et GéoBretagne (voir fiche n°7).

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire. Itinéraire(s) traversant la commune :

>Quimper - Pont-l'Abbé (2902:)

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée	0.0 km
(panneau B7b)	
Voie avec une circulation	5.5 km
restreinte à certains usagers hors	
'Voie verte ou chaussée interdite	
à la circulation motorisée'	
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo	0.0 km
(attenant à une chaussée)	
Total	5.5 km
Total par habitant	4.14 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.



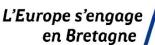














SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

VERSION : 20/11/2018 PAGE 2

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO OUEST CORNOUAILLE

TREMEOC ETAT DES LIEUX 2018



Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur www.pro-aocd.fr/velo).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

A la mairie : Stationnement vélo éxistant

Endroits dotés de stationnement vélo		
Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Arceau	0	0
Barrière	0	0
Potelet	0	0
Barre	0	0
Rack	0	0
Pince-roue	2	1
Fente	0	0
Zone délimitée sans support	0	0
Autres	0	0
Total	2	1

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	6.3 km
Autres apaisements de la circulation	0.0 km
Total	6.3 km

Besoin de plus d'informations :

www.pro-aocd.fr/velo

- Informations sur le schéma directeur vélo
- Etat des lieux détaillé (statistiques, cartes, données brutes)
- Information thématiques : vélo et urbanisme, stationnement vélo, ...

Contact:

Agence Ouest Cornouaille Développement Michael HÄUSLE Giratoire de Kermaria 29122 Pont-l'Abbé CEDEX

Tél. 02 98 82 30 30